



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 19 mars 2002 à 9 h 30, à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente et monsieur le conseiller-ère André Levac et Louise Poirier, membres, formant quorum dudit comité

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Était absent : monsieur le conseiller Aurèle Desjardins.

CE-2002-255 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 MARS 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 5 mars 2002 a été déposé aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée.

CE-2002-256 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 – 139 567,39 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 MARS 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-08 d'un montant total de 139 567,39 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mars 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-257 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-08 – 48 279,94 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 MARS 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-08 d'un montant total de 48 279,94 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mars 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-258 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N° 11 – 107 004,56 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N° 10 – 271 585,71 \$ AINSI QUE LA LISTE DES RÉQUISITIONS N° 8 – 4 539,07 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 11, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° ainsi que la liste des réquisitions n° 8 dont vous trouverez les détails ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 11	Pièces de comptes à payer	107 004,56 \$	du 4 au 8 mars 2002
PD n° 10	Pièces de comptes à payer	271 585,71 \$	du 4 au 8 mars 2002
Réquisitions n° 8	Pièces de comptes à payer	4 539,07 \$	du 6 mars 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-259 **ACCORDER UNE COMMANDITE – GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte dans le but d'accroître la visibilité de la Ville à des événements touchant le développement de son territoire, d'accorder une commandite de l'ordre de 1 500 \$ lors de la tenue du gala des Grands Prix du tourisme qui se tiendra à Gatineau le 23 mars 2002.

Les fonds à cette fin, au montant de 1 500 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-62110-971 – Développement économique – Ville de Gatineau – contribution.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-260 **MODIFICATION RÉSOLUTION CE-2001-990 – ACHAT DU LOT 1 597 352 PARTIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité modifie la résolution numéro CE-2001-990, adoptée le 3 octobre 2001 par le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau, pour y supprimer la partie du lot 1 597 352, au cadastre du Québec, montrée au plan et décrite à la description technique préparée par André Defayette, arpenteur-géomètre, le 22 novembre 2000 et conservée aux archives du ministère des Transports du Québec, sous le numéro 622-93-KO-024 feuillet 1D/1 » et y substituer la mention » le lot 2 611 462 au cadastre du Québec.

Adoptée.

CE-2002-261 **MANDAT – GROUPE CONSEIL GÉNIVAR INC. – PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE – RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT COMBINÉ DU BOULEVARD MONTCLAIR – SECTEUR HULL – 114 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité :

1. Retienne les services de la firme Groupe conseil Génivar inc. pour préparer les plans, le cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux relatifs à la réhabilitation du tronçon de l'égout combiné du boulevard Montclair compris entre le boulevard Saint-Joseph et le ruisseau de la Brasserie;
2. Autorise la susdite firme à présenter, pour les approbations requises, les plans se rapportant à ces travaux à toutes les autorités compétentes en la matière;
3. Accepte de verser, pour la réalisation du susdit mandat, un montant maximum d'honoraires de 114 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec;
4. Autorise le trésorier à effectuer le paiement des susdits honoraires à même le fonds de roulement en conformité avec la résolution numéro CM-2002-106.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-262 **MANDAT – STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PLANS ET DEVIS – COLLECTEUR MONDOUX**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité :

1. Retienne les services de la firme Stantec experts-conseil ltée pour préparer les plans, le cahier des charges et les documents de soumission pour tous les travaux relatifs à la construction d'un tronçon du collecteur Mondoux nécessaire pour réaliser la séparation du réseau d'égout du secteur Laviolette;
2. Autorise la susdite firme à présenter, pour les approbations requises, les plans se rapportant à ces travaux à toutes les autorités compétentes en la matière;
3. Accepte de verser, pour la réalisation du susdit mandat, un montant maximum d'honoraires de 166 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec;
4. Autorise le trésorier à effectuer le paiement des susdits honoraires à même le fonds de roulement en conformité avec la résolution numéro CM-2002-106.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-263* CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN LÈVE PERSONNE AU CENTRE SPORTIF ROBERT-ROCHON – SECTEUR MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un besoin exprimé par les citoyens et les utilisateurs qui date de plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Masson-Angers avait mandaté des professionnels pour la réalisation des plans et devis et procédée aux appels d'offres pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Masson-Angers a engagé, à partir de son budget, la somme de 60 000 \$ pour la réalisation dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en construction Boless inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et que son cautionnement est valide jusqu'au 21 avril 2002;

CONSIDÉRANT QU'une somme additionnelle de 25 000 \$ ajoutée au 60 000 \$ déjà disponible pourrait permettre d'exécuter le projet dès ce printemps :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil :

1. de libérer un montant additionnel de 25 000 \$, soit 14 741 \$ pour la différence entre les montants réservés par la Ville et le montant de la plus basse soumission, 4 500 \$ pour les honoraires professionnels et 5 759 \$ pour les contingences, à même les surplus de l'ex-Ville de Masson-Angers;
2. d'autoriser le Service des finances, Division de l'approvisionnement, d'octroyer le contrat de construction au montant de 74 741 \$ taxes incluses de l'ajout d'un lève personne au Centre sportif Robert-Rochon à la firme Boless inc..

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables pour les fins de la présente résolution.

Les fonds à cette fin au montant total de 85 000 \$ seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé affecté de l'ex-Ville de Masson-Angers la somme de 60 00 \$ et à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Masson-Angers la somme de 25 000 \$ pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-264 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – OUVRAGES SOUTERRAINS ET RAPIÉÇAGE – FEUX DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande la demande de paiement soumise par la compagnie Constructions Deschênes Québec ltée, 636, chemin Klock, Aylmer, Québec, J9H 5E1, pour les travaux supplémentaires reliés aux ouvrages souterrains et rapiéçage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve le coût réel des travaux, au montant de 91 320,08 \$, incluant un montant de 9 836,37 \$ pour les travaux additionnels, concernant les travaux d'ouvrages souterrains de feux de circulation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
06-10360 010	9 494,33 \$	Travaux supplémentaires reliés aux ouvrages souterrains et rapiécage
04-13493	342,04 \$	Ristourne TPS

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-265 **AUTORISER DES MEMBRES DU CONSEIL À ASSISTER AU CONGRÈS DU REGROUPEMENT DES CENTRES-VILLES À SHERBROOKE LES 3, 4 ET 5 AVRIL 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil suivants à participer au congrès du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales les 3, 4 et 5 avril 2002 à Sherbrooke.

MM. Marc Bureau, Richard Côté, Joseph De Sylva, Luc Montreuil et Simon Racine.

Les fonds pour cette fin au montant approximatif de 4 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-311 :

projet 30014 M. Marc Bureau	800 \$
projet 30022 M. Richard Côté	800 \$
projet 30021 M. Joseph De Sylva	800 \$
projet 30025 M. Luc Montreuil	800 \$
projet 30018 M. Simon Racine	800 \$

Ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 100 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes, 1026, rue Saint-Jean, bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7, incluant les frais d'inscription et d'hébergement.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-266 **SIGNATURE – CONTRATS – SERVITUDES D'INONDATION**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage, la construction dans les zones inondables est assujettie à des dispositions particulières;

CONSIDÉRANT QUE l'une des modalités de cette réglementation exige du propriétaire intéressé à construire dans un tel secteur, à consentir à la Ville de Gatineau une servitude d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint à signer dès leur approbation par le Service d'urbanisme, tous les contrats relatifs aux servitudes d'inondation consenties à la Ville.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2005.

Adoptée.

CE-2002-267 SIGNATURE – CONTRATS – SERVITUDES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projets de développement résidentiel, commercial ou industriel réalisés par des promoteurs, ceux-ci doivent céder à la Ville de Gatineau des servitudes d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint à signer tous les contrats relatifs aux servitudes d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques consenties en faveur de la Ville, au prix nominal de 1 \$, et ce dès leur approbation par le service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2005.

Adoptée.

CE-2002-268 DÉLÉGATION – 17^E GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DE L'OUTAOUAIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 360 \$ à l'ordre de l'Association touristique de l'Outaouais, à l'attention de madame Sylvie Gosselin, 103, rue Laurier, Hull, Québec, J8X 3V8, afin de déléguer madame Louise Poirier ainsi que messieurs Richard Côté et Aurèle Desjardins pour représenter la Ville de Gatineau au 17^e Gala des grands prix du tourisme de l'Outaouais.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projets 40006, 40013 et 40014.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-269 PROMOTION DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHARRETTE AU GRADE DE SERGENT-SERVICE DE POLICE – MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion de monsieur Jean-Claude Charrette au grade de sergent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de monsieur Jean-Claude Charrette est établi conformément à l'échelle salariale des policiers du secteur d'origine, soit à la classe de sergent de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service de police 02-21400-111 – Gendarmerie – régulier – policier.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-270 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION CE-2002-200 – ENGAGEMENT À L'ESSAI DE CINQ COORDONNATEURS DES ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un changement a été apporté au lieu d'affectation de M. Louis D'Amour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2002-200, adoptée le 5 mars 2002 afin de lire le 2^e paragraphe de la façon suite :

Nom	Secteur d'affectation	Période d'essai
Louis d'Amour	Hull	9 mois

Adoptée.

CE-2002-271 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE DEUX COORDONNATEURS DES ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai des employés mentionnés ci-dessous au poste de coordonnateur des activités au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, selon les modalités énoncées ci-après :

Nom	Secteur d'affectation	Période d'essai
Johanne Charron	Gatineau	3 mois
Yess Gacem	Buckingham	6 mois

La période d'essai, la rémunération et les conditions de travail de ces employés sont établies en fonction des conventions collectives des employés cols blancs en vigueur dans le secteur d'affectation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-112 – Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-272 **DÉMISSION DE MADAME DOMINIQUE TREMBLAY AU POSTE DE TECHNICIENNE EN URBANISME AU CENTRE DE SERVICE D'AYLMER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la démission de madame Dominique Tremblay, technicienne en urbanisme et ce, à compter du 28 mars 2002.

Madame Dominique Tremblay était à l'emploi de la Ville de Gatineau (ex-Ville d'Aylmer) depuis le 8 mai 2000.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Dominique Tremblay les montants qui lui sont dus conformément à la convention collective.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Dominique Tremblay pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-273 **AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE COMMIS AU SERVICE D'APPELS CENTRALISÉ À LA DIVISION REVENUS DU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis au service d'appels centralisé à la Division revenus du Service des finances.

Adoptée.

CE-2002-274 **AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE COMMIS COMPTABLE À LA DIVISION COMPTABILITÉ ET PAIE DU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis comptables à la Division comptabilité et paie du Service des finances.

Adoptée.

CE-2002-275 **AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE PRÉPOSÉ AUX MAGASINS À LA DIVISION APPROVISIONNEMENT DU SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant depuis le 19 février 2002 suite à la retraite d'un employé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de préposé aux magasins à la Division approvisionnement du Service des finances.

Adoptée.

CE-2002-276 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE D'ANALYSTE À LA DIVISION PLANIFICATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d'analyste à la Division planification financière du Service des finances.

Adoptée.

CE-2002-277 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LES POSTES DE COMMIS JUDICIAIRES (2 POSTES) ET DE PERCEPTEUR DES AMENDES AU SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher les postes de commis judiciaires (2 postes) et de percepteur des amendes au Service de la cour municipale.

Adoptée.

CE-2002-278 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE SECRÉTAIRE À LA SECTION PLATEAUX ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS AU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire à la section plateaux et équipements récréatifs au Service des loisirs, sports et vie communautaire.

Adoptée.

CE-2002-279 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE SECRÉTAIRE (2 POSTES) À LA DIVISION SOUTIEN AU CONSEIL DU SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire (2 postes) à la Division soutien au conseil du Service du greffe.

Adoptée.

CE-2002-280 MODIFICATION DE BAIL – PALESTRE MUNICIPALE – 795, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé un bail, le 21 décembre 1995, pour la location d'une superficie de 10 000 pieds carrés située au 795, boulevard Saint-René Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette location arrive à échéance le 31 mars 2002;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire de louer ces locaux pour une période supplémentaire de deux ans, avec une option de renouvellement pour une année additionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte :

de renouveler, pour une période de deux ans, débutant le 1^{er} avril 2002, selon un loyer annuel de 75 000 \$ en plus des taxes applicables, la location avec Gestion Martin Josée Inc. pour les locaux situés au 795, boulevard Saint-René Ouest;

d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint à signer la modification préparée par le coordonnateur-négociateur, à la Division des transactions immobilières, en date du 11 janvier 2002.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71040-511 – gestion des protocoles – location d'espaces.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-281 CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU – TRAVAUX ADDITIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution CE-2002-49 en date du 29 janvier 2002, retenait la firme Construction SLBL pour les travaux d'aménagement du Centre de services de Gatineau au coût de 129 863,23 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux décrits à l'appel d'offres consistaient principalement en des travaux de démolition et de réaménagement pour la spécialité d'architecture;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir 20322, retenait la firme Landry Gauthier et associés afin de produire les plans et instructions à remettre à l'entrepreneur pour la spécialité de mécanique et électricité sous forme d'avis de changement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction SLBL a soumis à la Ville un coût additionnel de 66 920,35 \$, taxes incluses, pour les avis de changements de mécanique, d'électricité et d'architecture non prévus aux plans et devis de soumission ainsi que pour les demandes de modifications qui permettront d'améliorer les opérations du Centre de services;

CONSIDÉRANT QUE les changements sont nécessaires et liés aux conditions de chantier et des omissions aux plans ou sont des demandes du Service de la gestion des édifices et de l'électricité et du Centre de services :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve les travaux additionnels au Centre de services de Gatineau au montant de 66 920,35 \$, taxes incluses, pour les travaux non inclus, le tout selon le détail des avenants de modifications numéros 1 et 2 révisés en date du 4 mars 2002, de la firme Construction SLBL.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 06-10002-020 - Centre de services de Gatineau, et répartis de la façon suivante :

<u>POSTE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
06-10002-020	Déploiement des services municipaux – Centre de services de Gatineau	64 593,31 \$
04-13493	Ristourne – TPS	2 327,04 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-282 SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU – ACTIVITÉS – ÉLÈVES HANDICAPÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Paulette Wells, 360, boul. La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour les activités spéciales des élèves handicapés.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projets 40013 et 40014 – enveloppe discrétionnaire des élus - subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-283 SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES SOUFFRANT DE DOULEUR CHRONIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association pour personnes souffrant de douleur chronique, à l'attention de madame Gabrielle Fortin, 460, boul. Gréber, suite 201, Gatineau, Québec, J8T 6C7, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40012 – enveloppe discrétionnaire des élus – subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-284 SUBVENTION DE CLUB SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF – ACHAT – TABLEAU ÉLECTRONIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Club Saint-Jean-de-Brébeuf, à l'attention de monsieur Gérald Strévez, 9, rue Fortin, Gatineau, Québec, J8T 3W5, à titre de subvention pour défrayer une partie des coûts d'achat d'un tableau électronique.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40010 – enveloppe discrétionnaire des élus - subvention.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-285 **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB GYM-ACTION DE GATINEAU – ÉCHANGE GYMNIQUE-CULTUREL CANADA-FRANCE 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du club Gym-Action de Gatineau, à l'attention de madame Guylaine Beauchamp, 795, boul. Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8M3, à titre de subvention pour défrayer une partie des frais reliés à l'échange gymnique-culturel Canada-France 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 – enveloppe discrétionnaire des élus – subventions.

Projet 40009	50 \$
Projet 40010	50 \$
Projet 40011	50 \$
Projet 40012	200 \$
Projet 40013	50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-286 **AUTORISER MME JOCELYNE HOULE ET M. YVON BOUCHER À PARTICIPER À UN SOUPER BÉNÉFICE POUR L'ODEC DE BUCKINGHAM (ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE) LE 22 MARS 2002 – 20 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de l'ODEC, 127, rue Joseph, Buckingham, Québec, J8H 1G1.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-11400-972, projets 40015, 40017 – enveloppe discrétionnaire des élus - subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-287 **AUTORISER MM. ALAIN LABONTÉ ET ANDRÉ LEVAC À PARTICIPER AU BBQ ANNUEL DU CLUB CIVITAN D'AYLMER LE 23 MARS 2002 – 36 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 36 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, à l'attention de Mme Laurie Landry, C.P. 146, Aylmer, Québec, J9H 5E6.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-11400-972, projets 40001, 40002 – enveloppe discrétionnaire des élus - subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-288 **AUTORISER MMES JOCELYNE HOULE, LOUISE POIRIER, DENISE LAFERRIÈRE, MM. MARC BUREAU, RICHARD CÔTÉ, JOSEPH DE SYLVA, AURÉLE DESJARDINS, ANDRÉ LEVAC, LUC MONTREUIL, PAUL MORIN ET PIERRE PHILION À PARTICIPER À UN VIN ET FROMAGE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE LE 1^{ER} MAI 2002 – 550 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de La Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue Notre-Dame, Aylmer, Québec, J9H 3C8.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-11400-972, projets 40017, 40006, 40008, 40005, 40013, 40012, 40014, 40001, 40016, 40011, 40007 – enveloppe discrétionnaire des élus - subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-289 **AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE PRÉPOSÉ DE SERVICE – CENTRE-EST AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de préposé de service – Centre-Est au Service des opérations de terrain, Module des Travaux publics et de l'environnement.

Adoptée.

CE-2002-290 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JO-ANNE THIBAUT AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA DIVISION DU CONTENTIEUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de trois mois, de madame Jo-Anne Thibault au poste de secrétaire à la Division du contentieux de la direction générale.

Le salaire de madame Jo-Anne Thibault est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe VI, échelon 6 de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – contentieux – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-291 SUBVENTION DE 160 \$ - SCLÉROSE EN PLAQUES – SECTEUR OUTAOUAIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de la Sclérose en plaques – section Outaouais à l'attention de Mme Lilianne Langevin, 165, boulevard du Mont-Bleu, unité 218, Hull, Québec, J8Z 1K6, dans le cadre de la marche annuelle du 28 avril 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 - enveloppe discrétionnaire des élus - subventions:

Projet 40005	conseiller Marc Bureau	50 \$
Projet 40010	conseillère Thérèse Cyr	25 \$
Projet 40012	conseiller Joseph De Sylva	25 \$
Projet 40001	conseiller André Levac	10 \$
Projet 40006	conseillère Louise Poirier	<u>50 \$</u>

Total : 160 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-292 SUBVENTION DE 230 \$ AU CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 230 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, C.P. 215, Buckingham, Québec, J8L 2X2, dans le cadre du projet « Trousse d'identification visant les tout-petits » initié conjointement avec la Sûreté du Québec.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972-40017 – enveloppe discrétionnaire des élus - subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

CE-2002-293 ACCEPTATION GRILLE ÉVALUATION/PONDÉRATION-SOUMISSION – 2002 SP 036 – VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut procéder à l'octroi d'un contrat par voie d'appel d'offres public d'une durée de trois ans pour les services professionnels – vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut évaluer les soumissions non pas sur la base du plus bas prix soumis mais en utilisant un système d'évaluation/pondération, élaboré par le Service des finances, tel que défini aux documents d'appel d'offres 2002 SP 036.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise la Division des approvisionnements, aux services financiers, à utiliser le système d'évaluation/pondération, élaboré par le Service des finances, tel que défini aux documents d'appel d'offres 2002 SP 036.

Adoptée.

CE-2002-294 AUTORISATION – DÉLÉGUER MADAME JOCELYNE HOULE – COMITÉ DE VALIDATION INDICATEURS DE PERFORMANCE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle pour participer sur le comité de validation des indicateurs de performance de l'UMQ et d'autoriser le remboursement des frais pour une telle participation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-314 projet 30026 – conseil municipal – frais de déplacement.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2002.

Adoptée.

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif